

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2021

PROTÉGER LES JEUNES MINEURS DES CRIMES SEXUELS ET DE L'INCESTE - (N° 4048)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« le majeur »

les mots :

« l'auteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli et de cohérence.